



ASSEMBLÉE
NATIONALE

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
Vice-président du Conseil Régional PACA
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
04.92.21.33.81
Fax : 04.92.21.43.73
jgiraud@assemblee-nationale.fr

Monsieur Philippe MARTIN
Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable et de l'Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92055 La Défense CEDEX

L'Argentière, le 7 mars 2014

Monsieur Le Ministre, *Cher Philippe,*

La loi sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt que nous avons votée en première lecture montre bien la volonté du gouvernement de soutenir une agriculture de qualité et diversifiée. L'agriculture est un enjeu majeur pour l'aménagement et la vitalité de nos territoires, notamment de nos territoires de montagne.

De manière paradoxale, les agriculteurs sont soumis à de nouvelles pressions qui les inquiètent fortement. La loi sur l'eau de 2006 avait prévu le relèvement des débits réservés sur les cours d'eau afin de préserver la continuité des milieux aquatiques, dès 2014. L'irrigation est bien entendu un sujet très sensible dans un département comme les Hautes-Alpes où très nombreux sont les vergers et les cultures qui se trouvent en bordure de la Durance ou du Buëch notamment. Plus en amont les canaux d'irrigation jouent un rôle essentiel contre l'érosion mais aussi pour la qualité des cultures et des prairies de fauche.

La redevance qui a été votée en 2006 s'applique à toute forme de prélèvement si bien que les canaux, qui sont des éléments paysagers, patrimoniaux et agricoles forts en montagne, sont aujourd'hui petit à petit abandonnés par les associations qui les géraient jusqu'alors collectivement et bénévolement. Il est important de préciser que les canaux restituent en aval l'eau prélevée en amont.

Je n'ai eu de cesse de m'exprimer sur les bancs de l'assemblée sur ce sujet qui peut paraître anecdotique mais qui est finalement symptomatique du manque de reconnaissance chronique des pouvoirs publics pour les territoires de montagne, la spécificité de son agriculture, et son rôle de château d'eau de la nation.

En ce qui concerne le relèvement des débits réservés, je partage les inquiétudes des agriculteurs dont la ressource en eau va nécessairement diminuer. Dans les zones en déficit



ASSEMBLÉE
NATIONALE

COPIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

structurel (Buëch, Eygues et Oule, Méouge), les conséquences pourraient être dramatiques pour les agriculteurs. Les possibilités de construction de réserves collinaires et les possibilités de créer des ressources de substitution dans le cadre d'un plan de gestion comme il a été dit, me paraissent bien maigres et aléatoires.

Sur cette question de l'irrigation qu'elle se fasse de manière gravitaire ou par prélèvement, comment la loi de 2006 pourrait elle être aménagée afin que le soutien à un modèle agricole diversifié ne soit pas un vain mot, afin que les agriculteurs dans les Hautes-Alpes et ailleurs puissent continuer de nourrir nos concitoyens ?

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'assurance de ma très haute considération.

*Je suis un peu insistant mais
c'est un vrai sujet à il faut
trouver des issues.*

Amnés

Joël GIRAUD